

X.—Les paiements se font en quatre termes; invariablement d'avance, en or ou en argent banquable.

XI.—Des religieuses donnent leur attention au soin et à la propreté des jeunes enfants aussi bien qu'au linge des élèves en général.

#### CONDITIONS D'ADMISSION.

|                                                 |         |
|-------------------------------------------------|---------|
| Pension, pour l'année scolaire de dix mois..... | \$90.00 |
| Blanchissage (et raccommodage).....             | 15.00   |
| Lit et garniture.....                           | 15.00   |
| Piano .....                                     | 20.00   |
| Usage du piano et des livres de musique.....    | 10.00   |
| Violon.....                                     | 10.00   |
| Télégraphie.....                                | 5.00    |
| Demi-pension .....                              | 20.00   |

Les livres et autres objets classiques, ainsi que les frais du médecin, sont chargés extra.

Les demi pensionnaires couchent au Collège et paient cinquante centins pour l'usage du lit.

Pour plus amples informations s'adresser à

C. LEFEBVRE, C. S. C., PRÉSIDENT.

Co

I.—  
the Pr

II.—  
cial an  
years ;

III.—  
fore he  
and En

IV.—  
care is  
ly chris

V.—  
to produ  
ent of tl

VI.—  
them, is  
egate.

VII.—  
progress  
also a st

VIII.—  
are char  
however

IX.—F

X.—P  
vance, ei